



Démission suite à dispute

Par sheryo347

Bonjour,
Mon fils a travaillé pendant un an dans une usine, envoyé par Proman. Il y a 15 jours, il a interrompu sa mission, après une dispute avec un des chefs de l'usine. Proman lui a dit qu'il n'aurait pas droit au chômage, et ne lui a fait aucun document pour France Travail, ni versé aucune prestation(fin de mission, congés payés..) auquel il a normalement droit, puisqu'il a travaillé quand même un an chez eux. Est ce normal qu'il n'ai droit à aucune prestations ni aucun droit malgré la durée du travail. Je vous indique qu'il signait des missions presque toute les semaines.
Merci s'il quelqu'un peut me renseigner.

Par kang74

Bonjour

Pourquoi voulez vous que l'agence d'intérim lui fasse une attestation France travail en disant que la mission est finie ?
Votre fils a fait un abandon de poste sans que la mission soit finie, justement .
Il n'a pas eu de mise en demeure de l'agence ?

Quelque soit l'ancienneté , un comportement peut être sanctionné , et un abandon de poste constaté .

Par Henriri

Hello !

Sheryo votre fils a-t-il reçu un courrier de l'agence ? Si oui que dit-il ? Son mois de Février lui a-t-il été payé ?

A+

Par sheryo347

Bonjour Henriri,
Oui le salaire a été payé, mais pas de lettre de l'agence. Elle lui a proposé un nouveau poste ailleurs.

Par sheryo347

Bonjour kang74
Non il n'a pas eu de mise en demeure de l'agence. Quand il a quitté son poste, il en a informé l'agence qui lui a dit que les papiers suivraient...
Merci pour votre réponse.

Par kang74

Et il a accepté cette proposition ?
Ce n'est peut être qu'une question de temps, 15 jours c'est court .
Quelle était la date de fin de mission?

Par sheryo347

Non kang74 il ne l'a pas accepté, il est en colère envers la fille de l'agence qui un jour lui dit oui et le lendemain non! La

date allait jusqu'à la fin de la semaine où il a arrêté! Exactement je ne le sais pas, mais en général la mission était pour 1 semaine comme chaque fois.

Par Henriri

Hello !

Sheryo si votre fils a été payé pour février pour la mission écourtée pour cause de "dispute" et que maintenant il refuse la nouvelle mission proposée pour cause de "colère" envers la salariée de l'agence, effectivement il y a un problème, mais il n'est pas juridique.

A+

Par kang74

Effectivement , il va peut être falloir que votre fils gère ses humeurs .

Cela n'amène généralement pas l'envie d'activer les choses, sachant en plus qu'il les a mis en difficulté vis à vis de leur client.

Comprenez qu'ils peuvent aussi attendre que votre fils en fasse appel à la justice, pour faire valoir un préjudice.

M'enfin pour le moment, moins de 15 jours après la fin prévue de sa mission, rien de surprenant .